

Un rapport du Conseil fédéral confirme les distorsions du marché et le gaspillage des fonds publics – les hôpitaux publics doivent devenir indépendants

L'association Cliniques Privées Suisses (CPS) critique la multiplicité des rôles des cantons dans le domaine hospitalier depuis l'introduction de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal). Pour la première fois, un rapport du Conseil fédéral confirme ces conclusions inquiétantes : les conflits d'intérêts risquent de générer des distorsions du marché en faveur des hôpitaux publics et de favoriser le maintien de structures de coûts qui ne sont pas adaptées au marché. Il est grand temps que les cantons fassent leurs devoirs au niveau national et donnent leur indépendance aux hôpitaux publics.

En réponse aux interventions parlementaires 12.4172 « Garantir la liberté économique et lutter contre les distorsions de concurrence créées par les entreprises d'État » et 15.3880 « L'État concurrence-t-il l'économie ? Un aperçu de la situation est nécessaire », le Conseil fédéral a chargé le SECO d'établir un rapport sur le thème « État et concurrence : aspects institutionnels et concurrentiels des entreprises cantonales et communales ». L'étude établie sur mandat du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) examine l'influence de l'État sur les marchés sur lesquels il interagit lui-même avec des concurrents privés. L'étude se penche sur cette problématique dans diverses branches, et dans le domaine hospitalier par rapport aux Hôpitaux de la Ville de Zurich et aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

Le rapport demande la séparation en matière de réglementation, d'exécution, de contrôle, des rôles séparés au sein de l'administration, des autorités de surveillance neutres, des appels d'offres pour les services en matière de soins de base et la suppression des garanties de déficit et des garanties étatiques. En ce qui concerne la situation actuelle des deux hôpitaux publics examinés, le rapport parvient à une conclusion claire : „Les autorisations spéciales et les réglementations asymétriques, qui résultent en partie de l'intégration organisationnelle de l'hôpital dans l'administration publique, génèrent des distorsions des activités économiques. Cela découle par ailleurs du fait que les hôpitaux analysés ne paient pas d'impôts et ne s'acquittent que de loyers partiels pour leurs infrastructures. On ne peut pas exclure des subventionnements croisés par le biais de prestations d'intérêt général, de taux de base plus élevés pour les hôpitaux publics ainsi que d'une délimitation plus difficile des coûts administratifs et des frais généraux. Les hôpitaux bénéficient aussi d'avantages en matière de financement : il existe des garanties de déficit qui ne font l'objet d'aucune compensation. On ne peut dès lors exclure que les hôpitaux examinés s'accommodent de structures de coûts inadéquates au marché qu'ils maintiennent malgré tout“.

Par ce rapport, le Conseil fédéral confirme ce que le Parlement demande depuis des années : il faut enfin se pencher sur les dysfonctionnements coûteux générés par la multiplicité des rôles des cantons et des villes :

- Le postulat Cassis (15.3464) „Loi sur l'assurance-maladie. Feuille de route pour désenchevêtrer les rôles que jouent les cantons“ a été très clairement transmis par le Conseil national en mai 2017.
- La motion de la CSSS (16.3623) „Transparence du financement hospitalier assuré par les cantons“, transmise par les deux conseils, exige que la Confédération assure désormais elle-même la transparence.

L'association CPS demande que les cantons prennent enfin au sérieux les intérêts des assurés et des contribuables et s'engagent sur une voie menant à davantage de transparence, des conditions concurrentielles équitables et une gouvernance saine dans le domaine hospitalier. Il convient de donner leur indépendance aux hôpitaux publics au niveau national, si ce n'est pas déjà fait.

Documentation :

- [CF – Impact des entreprises publiques sur les marchés concurrentiels](#), 8.12.2017
- Expertise du Prof. Dr. Stefan Felder „[Différences de tarifs et de financement entre hôpitaux publics et cliniques privées dans le secteur des soins aigus stationnaires, 2013-2015](#)“

Au sujet de l'association CPS :

L'association CPS représente les intérêts de 130 cliniques privées de Suisse. Les cliniques privées convainquent par le niveau de leur qualité (quinze des dix-sept cliniques dont l'évaluation est la meilleure à l'heure actuelle sur

www.spitalfinder.ch sont privées), travaillent systématiquement à des tarifs inférieurs ou au plus équivalents à ceux des fournisseurs publics, couvrent 26 pour cent des prestations dans le domaine des soins aigus et revêtent une importance systémique dans de nombreux domaines, notamment la MHS.

Vous trouverez davantage de chiffres actuels concernant les cliniques privées suisses sur le lien suivant :

http://www.privatehospitals.ch/fileadmin/user_upload/news/bericht/PKS_Bericht_2017_de.pdf

Renseignements :

M. le Conseiller national Beat Walti, président de l'association Cliniques Privées Suisses (CPS): +41 79 296 72 25

Guido Schommer, secrétaire général de l'association CPS, +41 79 300 51 45; info@privatehospitals.ch

Communiqué de presse du 8 décembre 2017